

MERCREDI 16 JANVIER : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Alors que le gouvernement souhaite engager une réelle transformation de l'école de la République, le Premier ministre a saisi le CESE sur son projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

L'avis sur le projet de loi de la section Education, culture et communication du CESE, rapporté par Xavier Nau, a été voté ce jour en séance plénière avec : 161 votants, 131 voix pour, 0 voix contre et 30 abstentions.

Pour Xavier Nau, rapporteur, « *chaque année, 130 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme alors même que l'insertion professionnelle exige de plus en plus un niveau minimal de formation. Et les difficultés apparaissent pour ces jeunes dès le cours préparatoire : l'échec s'installe et progresse au long de la scolarité obligatoire : l'institution scolaire est donc au cœur de toutes les inégalités* ».

Dans son avis, le CESE appelle le gouvernement à impliquer tous les acteurs du système éducatif, et formule des propositions concrètes sur les objectifs fondamentaux du système éducatif ; l'enseignement et les rythmes d'acquisition ; l'organisation du système éducatif ; et la formation initiale et continue des personnels. « *Nous recommandons également d'inscrire cette réforme dans le temps, en veillant à la formation de l'ensemble des personnels* » ajoute Xavier Nau.

Les objectifs fondamentaux du système éducatif

En premier lieu, le CESE recommande de préciser, à l'article 3 de l'avant-projet de loi, que le système éducatif doit favoriser la réussite de tous les élèves ; et de reformuler cet article 3 en favorisant toutes les mixités et les méthodes pédagogiques fondées sur l'aide mutuelle et la coopération entre élèves. « *Nous recommandons également une école plus juste, en liant éducation prioritaire et politique de la ville sur les territoires, et en dotant budgétairement les établissements en fonction de la mixité sociale des élèves scolarisés* » précise le rapporteur. Le CESE préconise d'axer prioritairement sur le premier degré, en socialisant les 2-3 ans prioritairement dans les zones les plus en difficulté ; ou en assouplissant les règles d'admission en CP trop liées à l'âge.

L'enseignement et les rythmes d'acquisition

« *Nous pensons qu'il est nécessaire de reformuler la notion de « sens moral » ; de faire partager les valeurs permettant de vivre ensemble, et d'en imposer le respect* » ajoute Xavier Nau. Concernant le numérique et les médias numériques, le CESE préconise entre autres dans cet avant-projet de loi de soutenir le projet de bibliothèque numérique européenne ; de mettre en œuvre un véritable plan relatif au numérique en termes d'infrastructures et d'accès aux réseaux sur l'ensemble du territoire ; de mettre à disposition des élèves le matériel informatique nécessaire ; et de former les enseignants à l'usage du numérique dans tous ses aspects. « *Nous préconisons également de veiller à ce que le système éducatif demeure le cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle et de l'accès à l'art* ». Le CESE s'est ensuite interrogé sur le socle commun et la transversalité : en ce sens, il propose

de mettre en place rapidement le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de préciser la situation des élèves de 15 ans révolus n'ayant pas atteint la classe de 3ème ; et d'assurer la cohérence entre la délivrance du diplôme national du brevet et les objectifs du socle commun. « *Nous devons également prendre très au sérieux la question de l'orientation et de la lutte contre le décrochage : nous souhaitons que soient valorisées toutes les potentialités des élèves, y compris les connaissances et compétences extrascolaires. C'est un parcours individualisé qui doit être mis en place, qui place les parents en position de partenaires incontournables pour le dialogue avec leurs enfants et l'institution scolaire, et au sein duquel sont proposés des lieux de stages pour tous les élèves, avec un suivi par les enseignants* » ajoute Xavier Nau. Pour lutter contre le décrochage, il est indispensable de donner les moyens aux enseignants de repérer les élèves en situation de pré-décrochage ; et de travailler avec les acteurs de la lutte contre le décrochage, dont les parents.

L'organisation du système éducatif

« *Nous devons veiller à ce que le rôle de l'État reste essentiel dans la diversité de l'offre de formation en région* » ajoute le rapporteur. Les autres acteurs, associations, parents, et collectivités, doivent également travailler en partenariat. Une réforme globale des rythmes scolaires implique pour le CESE d'être accompagnée sur plusieurs années tant du point de vue financier que de l'ingénierie ; un cadre national doit être fixé et permettre des déclinaisons locales ; le rôle des parents doit être plus affirmé dans le projet de loi.

La formation continue et initiale des personnels

Enfin, le CESE s'est penché sur la formation initiale des personnels. En ce sens, il préconise d'organiser un pré-recrutement en fin de licence pour accroître la mixité sociale des futurs enseignants ; et de mettre en œuvre progressivement la réforme de la formation initiale afin d'en améliorer la qualité. Concernant la formation continue, le CESE appelle « *à une refondation d'une véritable formation continue, à laquelle on consacrerait les moyens et financiers nécessaires* » conclut Xavier Nau.

Contacts presse :

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com